

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÉ DE STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG

Le Président de l'Université de Strasbourg

UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÉ DE STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG - UNIVERSITÄT STRASBOURG

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

DECIDE

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Wafa Bouchekouk
TÉL. : +33 (0)3 68 85 11 12
wbouchekouk@unistra.fr

Article 1

Délégation est accordée à Monsieur Edouard MEHL, directrice de l'unité de recherche «Centre de recherches en philosophie allemande et contemporaine : histoire, problématiques, enjeux (CRéPhAC) – UR 2326 » (CF : R17PHAC), à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en recettes et en dépenses de son ou ses centres financiers.
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 90 000 €.
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libre-échange et du Royaume Uni.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard MEHL, délégation est accordée à Monsieur David ESPINET, directeur adjoint.

Article 3

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

**Direction de la Recherche et de la
Valorisation**

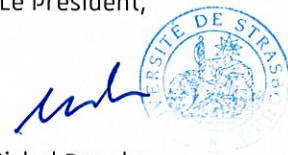
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80
Fax : +33 (0)3 68 85 12 62
www.unistra.fr

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 16 décembre 2022

Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MD', written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITE DE STRASBOURG' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff.

Michel Deneken

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et la recherche, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.